

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 3 octobre 2025 à 20h00

Convocation : 29 septembre 2025.

Présents : BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie VIGNAUD Jean-Luc
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BARBAN Catherine procuration à LACROIX Eric, BARBOUX Hervé procuration à BIGOT Benoît, LORTHIOS Claudette procuration à VIGNAUD Jean-Luc

Absents excusés : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean,

Retard : /

Mme RAUNET Nathalie a été nommée secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Demande de subvention CRST - Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et création du jardin de la mairie
- 2 – Convention avec l'ESAT de Pontlevoy pour le désherbage du cimetière
- 3 – Projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Générale du Solaire
- 4 – Modification de la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 5 – Mise à disposition de salles communales dans le cadre d'une campagne électorale
- 6 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du CDG41
- 7 – Subventions 2025 aux associations
- 8 – Convention avec l'UMIH pour l'installation de mobil-homes
- 9 – Convention avec le syndicat de l'Amasse pour la réalisation de travaux

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 05/09/2025 est adopté à l'unanimité

1 - Subvention tour du Loir-et-Cher 2025**Délibération n° 2025/47**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	11
Nombre de Membres présents :	8	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'autorisation de passage du tour du Loir-et-Cher sur la commune en avril 2025, la commune s'était engagée à verser une subvention de 144 euros à l'organisation mais que la délibération n'a pas été prise. Cette subvention est classique pour aider au financement de cette manifestation lorsque le tour du Loir-et-Cher passe dans une commune et est basée sur une demande de 0.15 € par habitant soit 144 € pour Vallières-les-Grandes.

Monsieur Le Maire demande au conseil de valider le montant de la subvention attribuée à l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation, soit 144€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE

Une subvention de 144€ à l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation pour le passage sur la commune du mois d'avril 2025.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2 - Travaux bâtiment scolaire

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	11
Nombre de Membres présents :	8	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /***Délibération n° 2025/48**

Monsieur Vignaud présente au conseil le devis de l'entreprise LAUE pour la réfection de gouttières sur le bâtiment scolaire pour un montant de 5 477.20 € HT. Le devis a été approuvé par la commission bâtiment.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer le devis avec l'entreprise LAUE Jean-Jacques pour la réfection de gouttières sur le bâtiment scolaire pour un montant de 5 477.20 € HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

3 - Acquisition de terrains

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	11
Nombre de Membres présents :	8	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Délibération n° 2025/49

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'acquisition des terrains de Mme Régnier le long de l'Amasse pour étendre la zone de « loisirs » de l'étang est en cours.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte notarial pour un montant de 30 000 € pour les terrains auxquels s'ajoutent la prise en charge par la commune des frais de géomètre et des frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE

L'acquisition par la commune des parcelles suivantes appartenant à Madame Régnier Estelle :

ZN n° 90, AP n° 203, 204, 231, 257, 259 et 262, ZM n° 174 (ex ZM3) et 4

pour un montant de 30 000 euros auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et les frais d'actes notariés, tous deux pris en charge par la commune

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tout document relatif à ce dossier

Point commissions communales, questions diverses et informations

Monsieur Le Maire fait appel aux bénévoles pour le repas des anciens

Monsieur Le Maire évoque l'organisation de « Ville à Joie » le 11 octobre prochain avec un marché de producteurs locaux, des commerçants...

Commission bâtiment - Travaux en cours : grange du cimetière et école.

Monsieur Métivier demande s'il ne faudrait pas faire intervenir la garantie décennale pour les désordres constatés dans le laboratoire de charcuterie.

Monsieur Bigot évoque les problèmes d'évacuation, Monsieur Dorléans répond qu'un curage est prévu ce lundi et que des contrôles sont envisagés.

Monsieur Le Frêne pour le SIAEP informe le conseil qu'une nouvelle analyse des coûts de l'interconnexion a été faite et évaluée à environ 450 000 €

Monsieur Le Frêne pour le syndicat de l'Amasse informe le conseil

Entretien de l'Amasse selon la météo nettoyage des bords mais le lit se fera plus tard.

Monsieur Le Maire propose de nommer le technicien de rivière de l'Amasse comme référent espèces invasives pour la commune.

Monsieur Dubreuil : sur la fiche de poste de l'agent technique en cours de recrutement il est indiqué manipulation des vannes du lagunage, pourquoi puisque c'est le SIAAM qui en a la gestion. Monsieur Le Maire répond qu'il y a une convention avec le SIAAM et que cela fait partie de l'entraide entre les structures.

Monsieur Dubreuil demande pourquoi il est décidé de faire la haie du stade maintenant ? Monsieur Métivier demande quelles essences sont prévues ? Monsieur Le Maire indique qu'il a vu avec un pépiniériste et que Monsieur Réton (service technique) est en charge du dossier. Monsieur Le Maire précise que ce sera un chantier participatif pour la plantation.

Monsieur Dubreuil demande si les glissières à l'étang sont parties, Monsieur Le Maire répond que oui.

Séance levée à 20h50

Questions du public

Madame Pelouin demande des informations sur le bâtiment prévu à côté de la caserne. Monsieur Le Maire répond que le projet sera plus haut sur les terrains de Monsieur Masson.

Monsieur Samin intervient pour dire que les glissières auraient dûes être rendues à l'association Fêtes et Loisirs de Vallières. Il estime que c'est un mépris envers l'association. Monsieur Dorléans rappelle qu'il était prévu de démonter les glissières depuis 2021. Monsieur Le Maire indique qu'il n'a pas eu d'informations lors du démontage et qu'il est impossible de les récupérer aujourd'hui. Il ne s'agit pas de mépris envers qui que ce soit mais d'un concours de circonstance car il n'était pas là et que sinon les glissières auraient été mises de côté – tout comme l'ancien ponton qui a été restitué à l'association.

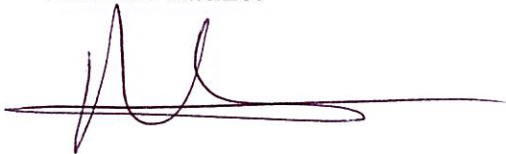
Monsieur Métivier dit que c'est là tout le problème de ce mandat (gestion par le Maire et les adjoints) et que d'autres élus sont disponibles. Monsieur Dorléans répond qu'on a toujours l'impression que certains élus pensent qu'on leur cache des choses.

Monsieur Dubreuil demande qu'un point soit fait sur les nouvelles modalités de listes pour la prochaine élection municipale.

Monsieur Bigot demande si des lumières vont être installées rue de la Sergenterie, Monsieur Le Maire répond que les éclairages solaires qui vont être installés avec les aménagements autour de l'étang vont servir de test pour savoir si ce type de matériel est adapté à une voirie.

Madame Raunet indique qu'il faudrait que les habitants identifient leurs boîtes aux lettres pour le recensement entre autres : N° d'habitation – nom des habitants

La secrétaire
Nathalie Raunet



Le Maire
Eric LACROIX

